

CONDITIONS D'UTILISATION SPECIFIQUES DE L'ABONNEMENT PERMANENT 65 ET PLUS COMPLEMENTAIRES DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION.

L'Abonnement Permanent 65 et plus, créé par la Métropole Européenne de Lille, est géré par TRANSPOLE.

1. Abonnement Permanent 65 et plus

- 1.1. Utilisable dans le cadre de la tarification de la Métropole Européenne de Lille, l'abonnement permanent 65 ans et plus est réservé aux habitants de la Métropole Européenne de Lille âgés de 65 ans ou plus. Il permet de circuler sur les lignes du réseau Transpole
- 1.2. L'Abonnement Permanent est rigoureusement personnel. Il est composé d'une carte Pass Pass personnelle avec photographie chargée d'un Abonnement Permanent 65 ans et plus.
- 1.3. Le prix de l'abonnement, ainsi que les frais de dossier, peuvent être révisés à tout moment.
- 1.4. En cas de grève de transporteur, aucun remboursement ne sera consenti.
- 1.5. L'abonnement débute le premier jour d'un mois, il est établi pour 12 mois minimum. Cet abonnement est renouvelé par tacite reconduction, sauf résiliation de l'une ou l'autre des parties, suivant les modalités énumérées dans les CGVU.
- 1.6. L'abonnement peut être souscrit par correspondance ou en Agence Transpole. Le formulaire doit être accompagné du mandat de prélèvement SEPA, d'un relevé d'identité bancaire et, pour les personnes ne possédant pas de carte Pass Pass, d'une photo d'identité (fond neutre, 35 x 41 mm, non utilisée, non scannée, non photocopiée).
- 1.7. Toute demande d'abonnement devra être effectuée avant le 15 du mois précédent le mois du début d'abonnement (cachet de la poste faisant foi). Aucun titre de transport utilisé avant la réception de l'Abonnement Permanent ne sera remboursé.
- 1.8. La signature du contrat d'abonnement entraîne l'ouverture d'un compte client.

2. Paiement de l'Abonnement Permanent 65 ans et plus

- 2.1. Le prix de l'abonnement est un forfait, payable par prélèvement automatique mensuel sur une période de 12 mois. Aucun autre moyen de paiement n'est admis.
- 2.2. L'abonnement est souscrit pour douze mois minimum ; le prix de l'abonnement étant dû dans son intégralité pour cette période.
- 2.3. Le payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé (un justificatif doit être fourni).
- 2.4. Le payeur peut être différent de l'abonné.
- 2.5. Un payeur peut prendre en charge plusieurs abonnements.
- 2.6. Paiement de l'abonnement Permanent 65 ans et plus :
 - 2.6.1. Le mandat de prélèvement SEPA dûment rempli et signé ainsi qu'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) doivent être retournés en même temps que le formulaire de demande d'abonnement. Le RIB et le mandat de prélèvement doivent être concordants.
 - 2.6.2. Le payeur reçoit un avis indiquant le montant des sommes à prélever sur le compte client ainsi que sa Référence Unique de Mandat. Toute modification tarifaire est répercutée immédiatement sur le prix de l'abonnement et un nouvel avis est adressé. Les prélèvements sont effectués sur un compte bancaire le 10 de chaque mois sur une période de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Les prélèvements sur un compte épargne ne sont pas autorisés.
 - 2.6.3. Tout changement d'établissement bancaire et/ou de payeur doit être signalé. Le payeur remplit un nouveau formulaire d'abonnement permanent, un nouveau mandat de prélèvement, fournit un RIB et envoie sa demande à TRANSPOLE.. Attention, toute opération ayant une incidence sur les prélèvements doit être signifiée avant le 15 du mois pour prendre effet au premier du mois suivant.
 - 2.6.4. En cas d'impayé(s), les frais de rejet bancaire, hors incident technique non imputable au payeur, sont à la charge du payeur.
 - 2.6.5. En cas d'impayé, les frais de gestion s'élèvent à 8 €, ces frais sont imputés au payeur comme spécifié en 2.6.4.

Les conditions d'utilisation de l'abonnement permanent 65 ans et plus, les démarches à effectuer en cas de perte ou de vol, les conditions de suspension et résiliation du contrat ainsi que les dispositions diverses sont communes à l'ensemble des titres de transport et sont consignées dans les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation disponible sur le site transpole.fr.